

# À Bruz, une ferme solaire avec 38 000 panneaux

Au sud de Rennes, entre Bruz et Pont-Péan, une ferme solaire composée de 38 000 panneaux photovoltaïques est en train d'être installée. Elle pourra fournir jusqu'à 5 000 foyers en électricité.

## L'initiative

Des structures pour porter des panneaux photovoltaïques, à perte de vue. Au sud de Rennes, entre Bruz et Pont-Péan, sur le site des anciennes mines, une ferme solaire est en train de sortir de terre.

« Près de 38 000 panneaux vont être installés. Il s'agit de la seconde plus grosse structure de Bretagne », indique Karine Vaillant-Grimbert, responsable juridique de l'entreprise Marc SA, propriétaire des terres où le projet est installé.

## Valoriser un site pollué

Au total, « 20 hectares », soit l'équivalent de 28 terrains de football, seront donc couverts de panneaux photovoltaïques, d'ici l'été 2021. Si le site a été choisi, c'est parce que le sol, auparavant exploité par les mines, est pollué.

« Il ne peut pas accueillir d'activités agricoles, d'aire de jeux ou encore d'habitations, poursuit Karine Vaillant-Grimbert. La configuration est idéale, puisque les lieux sont orientés plein sud, et suffisamment surélevés par rapport aux alentours. Ce site devenait soit une friche soit porteur d'un projet comme celui-ci. »

## Un projet lancé en 2018

Dès septembre 2021, la ferme solaire devrait être opérationnelle, et l'électricité, produite par les panneaux, sera réinjectée dans le réseau public. « La

## Ferme solaire en construction

**38 000**  
panneaux solaires

**20 hectares**  
soit 28 terrains de football dédiés au projet

**10 millions d'euros**  
d'investissement

**5 000 foyers**  
fournis en électricité

**15,2 MWC**  
de puissance

La ferme solaire est située entre Bruz et Pont-Péan sur le site des anciennes mines.

puissance de la centrale est de 15,2 MWC », précise la responsable juridique.

Cela permettra de produire suffisamment d'énergie pour près de 5 000 foyers, sur une année. « Le projet a été lancé en 2018, mais dès 2008-2009, nous envisagions déjà l'implantation d'une ferme solaire », souligne la responsable juridique.

## Écologique et participatif

Afin de financer une partie du projet,

dont la totalité s'élève à plus de 10,8 millions d'euros, une campagne de financement participatif sera lancée dès le 3 mai 2021.

« L'objectif est d'atteindre un million d'euros, indique Antoine Thérain, chargé du dialogue territorial et de la concertation citoyenne pour l'entreprise Energ'lv, qui gère le versant participatif du projet. **Durant les deux premières semaines, le financement sera ouvert uniquement aux habitants de Bruz et de Pont-Péan.**

Ensuite, à l'ensemble des habitants d'Ille-et-Vilaine. À terme, il sera ouvert à tous. »

L'entreprise souhaite attirer des contributeurs locaux, pour « sensibiliser à la question de la transition énergétique ».

Une réunion publique d'information en visio se tiendra mardi 20 avril, à 18 h 30.

Sarah HUMBERT.

## On peut se faire coiffer à 30 km de chez soi

Le syndicat des artisans coiffeurs en Ille-et-Vilaine tient à lever les doutes. Il est possible d'aller chez son coiffeur à 30 km de chez soi.

## Trois questions à...

**Philippe Chevalier**, président de l'Unec 35, syndicat des artisans coiffeurs en Ille-et-Vilaine.

### Quelles sont les règles qui s'appliquent pour vos clients ?

Ils peuvent se déplacer chez leur coiffeur, munis d'un justificatif de domicile, en cas de contrôle. Cela suffit pour les salons situés à moins de 10 km de chez soi. Mais, il est possible également de se déplacer jusqu'à 30 km de chez soi pour aller chez son coiffeur. Dans ce cas, il faut prévoir en plus une attestation de déplacement en cochant la case n° 6 pour l'achat de produits ou services de première nécessité.

### Et pour les barbiers ?

La prestation de barbier est une spécialité parmi d'autres de notre métier de coiffeur. Cela ne fait donc aucune différence, les salons spécialisés barbiers bénéficient donc des mêmes autorisations d'ouverture. Cela mérite d'être précisé, car des clients nous ont dit avoir été victimes d'une forme d'excès de zèle lors de contrôles.

### Lors des deux premiers confinements, les coiffeurs avaient dû garder porte close. Pas cette fois. Comment l'expliquer ?

Contrairement aux précédents confinements, nous sommes considérés



Les clients sont autorisés à aller chez leur coiffeur jusqu'à 30 km de chez soi.

PHOTO : MARC ROGER/QUEST-FRANCE

comme des commerces de première nécessité. Je m'en félicite, mais je veux dire aussi ma solidarité avec tous les commerçants qui, eux, continuent de souffrir de ces fermetures, souvent difficiles à comprendre. Notre syndicat a fait valoir auprès du ministre des PME, Alain Griset, qui connaît bien les artisans (1), les précautions sanitaires drastiques observées dans nos salons. Nous avons sans doute été perçus comme de bons élèves qui appliquent bien les règles.

Recueilli par Laurent LE GOFF.

(1) Alain Griset, ancien président de la chambre de métiers des Hauts-de-France, a exercé la profession de taxi.

## Les Tablées du Rheu les 11, 12 et 13 juin

Les organisateurs du Salon des vins et de la gastronomie doivent à nouveau décaler leurs dates. Il aura lieu les 11, 12 et 13 juin.

## Le rendez-vous

Annulées l'an dernier, reportées deux fois cette année, les Tablées du Rheu, qui se tiennent habituellement au mois de mars (environ 35 000 visiteurs), auront lieu les 11, 12 et 13 juin.

C'est ce qu'espèrent en tout cas les organisateurs. « On va tout faire pour ça puisse avoir lieu, promet Roland Sarrelabout, président du Salon des vins et de la gastronomie. On met le paquet pour tout se passe bien ».

### Encore plus de boulot que d'habitude

Un peu plus de 200 exposants devraient être présents. « Mais quelques-uns, des habitués, ne pourront pas être là, regrette le patron des Tablées. C'est la période où les viticulteurs sont dans leurs vignes. Et puis, ce sera aussi trop tard pour les ostréiculteurs. Il n'y a pas beaucoup de Bretons qui mangeraient des huîtres en juin... »

Mais qu'on se rassure, les Tablées offriront encore de belles découvertes gourmandes. Avec un protocole sanitaire renforcé.

C'est clair que cette année, « les Tablées, c'est trois fois plus de boulot que les précédentes éditions », martèle Roland Sarrelabout. D'une part, parce qu'il a fallu organiser et reporter deux fois. D'autre part, parce qu'il a aussi fallu tout repenser et tout



Les Tablées du Rheu auront exceptionnellement lieu en plein air.

PHOTO : ARCHIVES QUEST-FRANCE

remanier en matière d'accueil des exposants et du public.

« On met le paquet au niveau du protocole sanitaire, insiste le président des Tablées. On veut organiser ce salon mais pas n'importe comment. La sécurité avant tout. »

Les Tablées se dérouleront en extérieur. Un service de restauration à emporter va être mis en place. Les dégustations seront aussi possibles suivant des modalités sanitaires.

« Il y aura un peu de musique, mais bien sûr ce ne sera pas l'ambiance qu'on connaît d'habitude, reconnaît Thierry Méheust, vice-président. Ce sera tout de même, on l'espère, un des premiers rendez-vous festifs avant l'été. Et c'est promis, on mettra le paquet en 2022 pour une édition exceptionnelle. »

## L'Ille-et-Vilaine en bref

### Éric Dupond-Moretti annoncé à Rennes ce vendredi

Éric Dupond-Moretti, le garde des Sceaux, sera à Rennes, aujourd'hui dans la matinée. Le ministre de la Justice se rendra au tribunal judiciaire à 8 h 30 pour un « échange avec les personnels mobilisés pour assurer le service public de la Justice ». Il se déplacera ensuite, à 9 h 50 à l'établissement de placement éducatif et d'insertion. Il visitera enfin la prison des femmes à partir de 10 h 55.

En mai 2015, Éric Dupond-Moretti s'était rendu à Rennes pour le troisième procès Outreau, devant la cour d'assises. Il avait défendu Daniel Legrand qui devait répondre de viols d'enfants qu'il aurait commis alors qu'il était mineur. Le procès de la « honte », avait alors tonné l'avocat Dupond-Moretti au début des débats.

L'avocat général Stéphane Cantero avait d'ailleurs requis l'acquiescement



Le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti.

PHOTO : B. GUAY / AFP

de Daniel Legrand fils : « La société n'a aucun intérêt à condamner un innocent. Et Daniel Legrand est innocent ». « C'est un réquisitoire qui honore la justice », avait déclaré M<sup>e</sup> Éric Dupond-Moretti. Daniel Legrand avait été acquitté le 5 juin 2015.

## Aéroport de Rennes : une centrale solaire près des pistes ?

Hervé Cavalan, le président de l'Association pour la défense de l'aéroport Rennes Bretagne (Adarb), y voit comme un rayon de soleil, une éclaircie alors que l'horizon est bouché pour le secteur aérien. Pourquoi ne pas profiter de la vaste surface que représente l'emprise d'un aéroport pour y installer une centrale photovoltaïque ?

## L'exemple de Deauville

« Après Montpellier, la région Normandie qui vient de lancer la construction d'une centrale photovoltaïque de 60 MW à l'aéroport de Deauville », note Hervé Cavalan. Une opportunité qu'aurait déjà pu saisir la région Bretagne qui dispose, notamment sur l'emprise de l'aéroport de Rennes, des surfaces suffisantes pour cela. »

La centrale prévue à l'aéroport de Deauville (Calvados) sera exploitée par EDF à partir de 2024, sur 45 hectares de terrains disponibles. « Envi-

ron 700 000 tonnes de CO<sup>2</sup> seront évitées pendant toute la durée de fonctionnement de la centrale, faisant de l'aérogare de Deauville-Normandie une aérogare à empreinte carbone négative », annonce la région Normandie, dans un communiqué.

## Des ombrières à Montpellier

L'aéroport breton pourrait également installer des ombrières avec des panneaux solaires au-dessus de ses parkings, comme à Montpellier (Hérault) où plus de 1 600 modules ont été posés. « Aménagé en centrale solaire, le parking P1 (900 places) permettrait une large autonomie électrique de l'aéroport de Rennes. »

Hervé Cavalan est persuadé que le transport aérien a de l'avenir, une fois que la crise sanitaire sera derrière nous. « Sa transition accélérée vers un monde décarboné est la condition de sa survie, assure cet ancien pilote, qui fut président de l'aéroclub



L'Association pour le développement de l'aéroport de Rennes-Bretagne (Adarb) veut faire de la plateforme bretonne un « éco-aéroport ».

PHOTO : ARCHIVES QUEST-FRANCE

de Rennes à la fin des années 1990. C'est pourquoi, des progrès rapides sont déjà réalisés ou en préparation : énergies décarbonées et hydrogène vont rapidement se substituer au kérosène. »

Il défend l'idée d'un « éco-aéroport » pour la plateforme de Rennes. « Il y a là un exemple de coopérations,

l'opportunité de réunir tout le monde politique et économique autour d'un projet mobilisateur. »

Un message envoyé en direction de la région Bretagne et de Rennes métropole, « d'ordinaire si soucieux d'être à la pointe de la reconversion verte ».

Olivier BERREZAI.

## L'ancien tribunal de Saint-Malo vendu 2 millions d'€

La vente interactive de l'ancien Palais de Justice a été réalisée jeudi. Mis en vente à 1,2 million d'euros, les 1 875 m<sup>2</sup>, situés en plein cœur de l'Intra-muros, sont partis à 2 millions d'euros.

« Ils ont joué au chat et à la souris ! ». Ce commentaire d'un spécialiste de l'immobilier malouin résume à lui seul le scénario de la vente immobilière interactive qui s'est déroulée entre mercredi et jeudi pour l'acquisition de l'ancien Palais de Justice de Saint-Malo.

Mercredi, à 15 h, la vente a été ouverte officiellement pour une durée de 24 h. Mais pendant plus de 23 h, la page consacrée à l'ancien tribunal de Saint-Malo est restée désespérément immobile. « C'est très souvent le cas dans ce genre de vente », souligne M<sup>e</sup> Erwan Le Rouillé, notaire à Saint-Malo. Les acheteurs potentiels ont travaillé depuis plusieurs mois sur le projet et ils attendent le dernier moment pour se dévoiler. »

## Tentative de KO

C'est exactement ce qui s'est produit quelques minutes avant la fermeture officielle de la vente. À 14 h 52, un premier acheteur a enchéri au prix plancher (1 248 000 €). Par tranche de 10 000 € trois autres candidats sont apparus. Mais après dix relances, seuls deux acheteurs sont restés en lice à l'approche du 1,4 million d'euros. Il était 15 h 08.

Dès lors, ils ont bataillé pendant

deux heures avec des enchères toutes les quatre minutes. « Lorsque l'heure de fin de vente est dépassé, chaque enchère relance le chrono pour quatre minutes, explique M<sup>e</sup> Erwan Le Rouillé. Dès lors il y a une part de stratégie et de psychologie dans la vente. »

Effectivement, un peu à l'image de deux boxeurs qui se rendent coup pour coup sur un ring, les acheteurs ont tantôt cherché le KO avec des relances de 50 000 € ou plutôt une victoire à l'usure et aux points, en attendant la dernière seconde des quatre minutes pour miser par tranche de 10 000 €.

Au final, la vente interactive aura suscité 44 enchères. Et c'est l'internaute 6, après avoir tenté le KO à six reprises avec des enchères à 50 000 € qui l'emporte pour un montant de 2 048 000 millions d'euros. Pour l'heure, ni son identité, ni son projet n'ont été dévoilés. L'étude notariale de M<sup>e</sup> Degano, tout comme le vendeur, le Conseil départemental n'ont souhaité s'exprimer sur le sujet.

Une position assez logique puisque même si l'internaute 6 a bel et bien emporté la vente, il n'est pas encore écrit que son offre sera validée par le conseil départemental.



La façade sud de l'ancien Palais de Justice où apparaissent les vitraux de l'ancienne chapelle.

PHOTO : DANIEL TATON/SHAMSM

En effet, à l'issue de la réception des offres, « le vendeur retient celle qui répond le mieux à ses attentes : ce n'est pas forcément la plus chère. Il signe alors un compromis de vente chez son notaire et la suite de la procédure se déroule comme une vente traditionnelle ».

Dans les prochains jours, le conseil départemental devrait communiquer pour faire connaître sa décision. Et ainsi lever le voile sur l'avenir du site de l'ancien Palais de Justice.

Nicolas CARNEC.